

- ✓ Réglementation
- ✓ Assainissement
- ✓ Permis de construire



POUR **ATTESTER**  
**LA CONFORMITÉ DE**  
**VOTRE INSTALLATION**

---

## PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ

INSTALLATION NEUVE     REHABILITATION

Si installation neuve,  
précisez la nature du projet (PC,PA, CU, ...): \_\_\_\_\_

CADRE RESERVE AU SPANC  
Dossier reçu au SPANC le : \_\_\_\_\_  
N° dossier SPANC : \_\_\_\_\_

### COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Monsieur     Madame     Autre (société ...)

NOM et PRENOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

### SITUATION DU PROJET

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

REFERENCES CADASTRALES : \_\_\_\_\_

SECTION(S) : \_\_\_\_\_ N° PARCELLE(S) : \_\_\_\_\_

**TYPE DE CONSTRUCTION** (pavillon, collectif, commerce, ...) :

**TYPE D'HABITATION** :  PRIMAIRE     SECONDAIRE

AUTRE, précisez :

**NOMBRE PIECES PRINCIPALES** : \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX** : \_\_\_\_\_

**TERRAIN**

Superficie du terrain : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Superficie disponible pour l'Assainissement Non-Collectif : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ?  OUI     NON

Pente :  faible (<5%)     moyenne (entre 5 et 10%)     forte (>10%)

Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain ?  OUI     NON

Est-il destiné à la consommation humaine ?  OUI     NON

Tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pièces à joindre à la présente demande :

- Une étude de sol et de définition de filière conforme à la réglementation en vigueur et au DTU
- Un plan de masse présentant le dispositif projeté

**DATE** : \_\_\_\_\_

**SIGNATURE** : \_\_\_\_\_

## Vos démarches

### Vos démarches pour obtenir l'attestation de conformité à joindre au dossier de demande de permis de construire

- Complétez le dossier de demande d'attestation (au dos du présent document).
- Faites réaliser une étude de sol par un bureau d'étude technique spécialisé (BET) ou un hydrogéologue qui permettra de définir la filière adaptée à votre installation. Cette étude permettra au service d'instruire votre demande et de rédiger l'attestation avec l'avis du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- Vous devrez alors transmettre les pièces suivantes à la direction de « l'Habitat et de l'Aménagement » de la CAPA :
  - La demande d'attestation complétée
  - L'étude de sol et de définition de filière
  - Un plan de masse présentant le dispositif projeté

Une fois l'instruction terminée, le service vous renverra votre attestation de conformité. Celle-ci doit faire partie du dossier de demande de permis de construire que vous remettrez en mairie.

L'omission de cette pièce entrainera des retards dans l'instruction de votre demande de permis.

Cette démarche est gratuite pour tous les usagers.

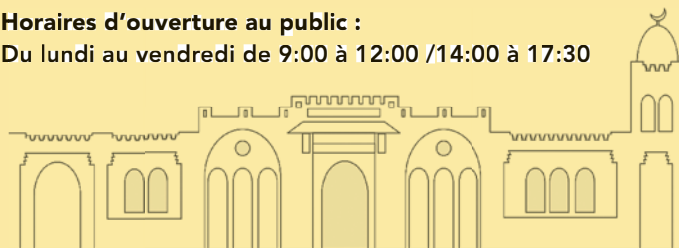


### Informations, documentations, conseils et orientations pour faire construire sa maison en pays Ajaccien

La Maison de l'Habitat Durable est un service de la CAPA qui accompagne gratuitement ceux qui veulent construire sur le territoire. Vous y trouverez conseils, informations sur la réglementation, le financement, les techniques et matériaux, ainsi que l'optimisation de votre projet.

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 / 14:00 à 17:30



Direction de la communication - CAPA 2016

**Maison de l'Habitat Durable (MHD) : Espace Alban  
Bât G, 18 rue Comte de Marbeuf – 20000 Ajaccio  
Tél. : 04 95 52 53 26 – [www.habitatdurable-capa.fr](http://www.habitatdurable-capa.fr)**